

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal.....45

Membres en exercice .....45

Présents ou représenté.e.s  
à la séance.....44

Absent.e.s.....01

**Délibération n°2021-09-03-F :** Demande de  
garantie d'emprunt ESH RATP HABITAT pour la  
réalisation de 93 logements en résidence  
étudiante 1 bis Rue du Clos d'Orléans

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **trente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE\*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET\*\*, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

#### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

#### ABSENT.E.S

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

## **Délibération n°2021-09-03-F**

Demande de garantie d'emprunt ESH RATP HABITAT pour la réalisation de 93 logements en résidence étudiante 1 bis Rue du Clos d'Orléans

### **LE CONSEIL,**

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la demande formulée par ESH RATP Habitat tendant à obtenir la garantie de la Commune pour la réalisation de 93 logements en résidence étudiante CPLS Complémentaire au PLS 2018- PLS PLSDD 2018 et PLS Foncier dans un patrimoine immobilier de 93 logements sis 1 bis Rue du Clos d'Orléans à Fontenay-sous-Bois,

VU le contrat de prêt n° 119130 en annexe signé entre RATP Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

SUR AVIS de la Commission des finances,

### **A L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**Article 1** : D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 9.464.321,00 euros (NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT & UN EUROS) souscrit par RATP HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119130 constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 93 logements étudiants CPLS Construction- PLS construction et PLS Foncier rue du Clos d'Orléans.

**Article 2** : Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Prêt PLS PLSDD 2018 :  
Montant : 2 690 396 euros  
Durée de la période d'amortissement : 40 ans  
Index : Livret A  
Durée du différé d'amortissement : 24 mois  
Périodicité des échéances : annuelle

Prêt PLS foncier PLSDD 2018  
Montant : 3 273 926 euros  
Durée de la période d'amortissement : 80 ans  
Index : Livret A  
Durée du différé d'amortissement : 24 mois  
Périodicité des échéances : annuelle

Prêt CPLS Complémentaire au PLS 2018  
Montant : 3 499 999 euros  
Durée de la période d'amortissement : 40 ans  
Index : Livret A  
Durée du différé d'amortissement : 24 mois  
Taux annuel de progressivité : 0 %.  
Périodicité des échéances : annuelle

## Délibération n°2021-09-03-F

Demande de garantie d'emprunt ESH RATP HABITAT pour l'acquisition de  
93 logements en résidence étudiante 1 bis Rue du Clos d'Orléans

**Article 3** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à RATP HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et RATP HABITAT.

**Article 6** : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer les contrats et la convention de garanties d'emprunt précisant la contrepartie des droits de réservation et le document annexe de modalités de désignation des candidats.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... - 4. OCT. 2021 .....  
Publication  
le ..... - 4. OCT. 2021 .....  
Notification  
le ..... - 4. OCT. 2021 .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



